

AFFAIRE N° 4. - Autorisation de passer un marché de gré à gré avec les Etablissements de PALMAS pour la fourniture de divers articles nécessaires au fonctionnement des services communaux;

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer un marché de gré à gré d'un montant de 1 590 250 Frs avec les Etablissements de PALMAS pour la fourniture de divers articles nécessaires au fonctionnement des services communaux, en 1969.

Les crédits sont prévus au budget supplémentaire de 1969, aux :

Chapitre 932 - Article 609	500 000 Frs
Chapitre 936 - Article 609	500 000 Frs
Chapitre 936 - Article 606	215 250 Frs
Chapitre 932 - Article 633	100 000 Frs
Chapitre 932 - Article 605	25 000 Frs
Chapitre 936 - Article 633	100 000 Frs
Chapitre 943 - Article 609	25 000 Frs
Chapitre 943 - Article 633	25 000 Frs
Chapitre 945 - Article 609	100 000 Frs
	<hr/>
	1 590 250 Frs

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Vu
Saint Louis, le 11 sept. 1969
Le Maire
Le Secrétaire Général
Signé: M. L. L. L.
pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières et P. S.
Signé: ALARON